



Compte Rendu du CHSCT

du 14 mai 2020

Il s'agissait une nouvelle fois d'un CHSCT format réduit (deux représentants des personnels, le chargé de prévention et le directeur ou son représentant).

Communication et pathologie

Au titre d'un premier tour de table, la CGT s'est exprimée sur les difficultés de communication notamment sur l'évolution du décret du 5 mai. Ce dernier abaisse le seuil d'IMC de 40 à 30 comme critère aggravant. La direction appelle les agents à s'adresser à la médecine du travail à chaque doute. **Pour la CGT**, c'est aussi le rôle de l'établissement d'informer les agents sur leurs droits y compris lorsqu'il y a des évolutions des critères de pathologies aggravantes.

Il existe certaines divergences entre la liste des salariés vulnérables de la médecine et celle de la direction (entre 80 et 60 personnes). La SDT a prévu de valider une liste commune avec le CMP, car certains salariés ne se sont pas signalés depuis le 17 mars !

Des salariés identifiés comme vulnérables disposent de compétences dites critiques. A ce titre leur retour dans l'établissement ce fait de manière extrêmement suivi c'est-à-dire : isolement du poste de travail, autorisation exceptionnel d'entrée avec le véhicule, interdiction d'emprunter les lieux de passage (restaurant d'entreprise etc.).

Concernant les gardes d'enfants, seule l'attestation de l'employeur du conjoint est requise. N'en déplaise à certains chefs qui vont même au delà de la note RH du 7 mai demandant des documents supplémentaires à l'attestation de travail.

Nous n'en attendons pas moins d'eux ...

Portail principal

A la demande des représentants, le portail principal devrait être pourvu rapidement d'un distributeur de gel. En effet en sortie de l'établissement, hors horaire fixe où le portail est ouvert, les personnes sont donc tous obligées de toucher la poignée.

Formation

Avec la fermeture du Centre de Formation de la Défense ainsi que plusieurs organismes privés, les habilitations sont prolongées jusqu'au 24 juin.

La visite du bâtiment formation a montré qu'on pouvait mettre en œuvre une organisation de travail en adéquation avec les principes barrières de base.

Organisation du travail

Depuis le mercredi 13 mai, c'est 1200 agents qui travaillent à l'AIA sur la totalité de la journée (journée normale + 2 équipes).

Un retour au 1*8 doit s'envisager rapidement, c'est pourquoi les entités doivent rendre un premier travail sur les mesures barrières avant le 19 mai. Le point critique reste la pause méridienne et les interactions possibles entre agents.